

<https://sntrscgt.fr/spip.php?article3410>

**Coup de tonnerre sur le site  
CNRS Meudon-Bellevue : les  
promoteurs obtiennent gain de  
cause auprès du  
gouvernement dans  
l'acquisition de terrains au  
détriment du CNRS !**

Date de mise en ligne : mardi 31 janvier 2023

- ACTIVITE AU CNRS - Restructurations des délégations - Meudon -

---

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

---

## **Coup de tonnerre sur le site CNRS Meudon-Bellevue : les promoteurs obtiennent gain de cause auprès du gouvernement dans l'acquisition de terrains au détriment du CNRS !**

Le 25 janvier, une lettre de la ministre de l'enseignement supérieur et la recherche intime l'ordre au PDG du CNRS de vendre plusieurs parcelles aux promoteurs VINCI Immobilier Ile-de-France et KAUFMAN & BROAD DEVELOPPEMENT. Les lieux doivent être libérés pour le 15 mars au plus tard : un huissier sera dépêché pour constater l'évacuation complète des locaux.

La violence faite aux personnels de la recherche occupant ce site est inqualifiable : il s'agit d'une véritable expulsion !

En six semaines, la division technique de l'Institut national des sciences de l'univers doit déménager avec, parmi le matériel à évacuer, des machines-outils de plusieurs tonnes. Les personnels, après une période de travail insoutenable, à la limite de l'humain pour réaliser ce déménagement, seront isolés loin de tout collectif de travail et même sans travail pour certains jusqu'à la réinstallation de leur service à Gif-sur-Yvette, prévue au plus tôt fin 2023. Sur le plan scientifique, les travaux à réaliser dans le cadre de programmes spatiaux ou d'observation au sol se verront, de fait, retardés.

Les personnels du service central des concours du CNRS se retrouvent également sans locaux alors même que des concours étaient déjà programmés pour la fin du mois de février. Tous les concours de recrutement du CNRS de l'année 2023 se trouvent bouleversés et devront être organisés sur d'autres sites en Ile-de-France.

Les personnels de CNRS-Images, la banque d'images scientifiques du CNRS, dont la mission est de créer et produire du matériel iconographique et audiovisuel pour permettre au grand public de comprendre les enjeux de la recherche et son impact sur la société, doivent aussi subir cette expulsion.

En dehors de la maltraitance faite aux personnels, des retards attendus dans les travaux de recherche et des conséquences sur les concours de recrutement et la communication entre recherche et grand public, le CNRS doit accepter une opération financière nettement en faveur des acheteurs. En effet, le gouvernement demande au CNRS de vendre en dessous de l'estimation faite par les propres experts immobiliers de l'État : alors que les terrains ont été expertisés pour un montant de 45 millions d'euros, l'État intime l'ordre au CNRS de vendre au prix fixé par les promoteurs, soit 38,7 millions d'euros seulement ! Outre cette vente au rabais, toutes les servitudes liées à la construction seront à la charge du CNRS : travaux d'assainissement, passage et entrepôts de matériels sur le site du CNRS qui jouxte le chantier, et cela pendant toute la période de construction. De plus, le CNRS doit également prendre à sa charge les frais liés au déménagement en urgence des services logés sur le site.

Ces conditions inacceptables témoignent d'un profond mépris du gouvernement envers les personnels et les intérêts du CNRS, et à travers eux envers toute la recherche publique, pour le seul bénéfice de promoteurs immobiliers privés.

Cette vente sera soumise au vote du conseil d'administration du CNRS lors d'une séance extraordinaire prévue le vendredi 10 février 2023.

**Le SNTRS-CGT et le SNCS-FSU appellent les personnels du site de Meudon à une assemblée générale, le 2 février 2023. Ils utiliseront tous leurs moyens d'action pour mettre en échec cette vente inique faite au**

détriment du personnel du site de Meudon-Bellevue, du CNRS et de la recherche publique.

[PDF - 262 ko](#) En Bref n°607 du 31 janvier 2023